

Brief de consultation – AOT Soirée Danceoké – Festival Pulsations !

- Samedi 15 novembre 2025
- Hall du J4 du Mucem – Marseille

Brief relatif à l'évènement Danceoké et à la mise en place d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Présentation du Mucem

Le Mucem (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), premier musée national implanté en région, a pour mission de conserver et valoriser des biens culturels représentatifs des civilisations euro-méditerranéennes, dans une approche historique, anthropologique et sociologique.

Situé à Marseille, à proximité du Vieux-Port, il associe une architecture contemporaine (bâtiment J4, conçu par Rudy Ricciotti et Roland Carta) à un patrimoine historique réhabilité (Fort Saint-Jean). Le site accueille plus de 1,3 million de visiteurs par an.

Objet de la consultation

Le Mucem souhaite faire appel à une.e prestataire afin d'assurer une offre de boissons et de petite restauration à l'occasion de la soirée Danceoké qui se tiendra le samedi 15 novembre au Mucem. L'occupation de l'espace concerné fera l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Présentation de l'événement

Dans le cadre du Festival de danse Pulsations ! le Mucem propose 1h30 de karaoké version danse avec le chorégraphe Sylvain Huc. Le public est invité à danser sur des chorégraphies dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

- **Dates** : Samedi 15 novembre 2025
- **Horaires** : de 18h15 à 20h30
- **Emplacement** : Hall du Mucem – J4
- **Format** : Bal / discothèque
- **Thématique** : Festival Pulsations !
- **Entrée Payante** :
 - Tarif plein : 15€
 - Tarif réduit : 11€
 - Tarif enfant (-18 ans) : 5€
- **Nombre de personnes attendues (estimation)** : 300 personnes.
- **Déroulé de l'événement** : Bal participatif Danceoke - Mucem

Prestations attendues :

Boissons et petite restauration

- Une offre qualitative et adaptée à la thématique de l'événement.
- Tarification attendue : accessible, petit budget
- Restauration : Snack/ Apéro
- Boissons : soft / bière / vin (de préférence des boissons pas trop sucrés)

Ex. de boissons : (limonade, citronnade, thé glacé, eau gazeuse, gingerBeer, Kombucha etc.)

Exploitation

- L'exploitant fournit tout le matériel nécessaire à son activité : comptoir, réfrigérateur, TPE, bain-marie, tireuse, etc.
- Indiquer la puissance électrique requise
- Respect des normes de sécurité et de propreté
- Utilisation exclusive de gobelets réutilisables et vaisselle écoresponsable
- Le réassort devra être réalisé avant l'ouverture au public (avant 10h)

Contraintes techniques & réglementaires

- Montage/démontage en lien avec le régisseur du Mucem
- Plan de prévention établi en amont le cas échéant.
- Respect strict des normes de sécurité (EPI obligatoires : gants, chaussures de sécurité, etc.)
- Remise en état des espaces utilisée
- Respect de toute réglementation liée à l'activité de restauration et vente de boissons

Communication

- L'exploitant s'engage à relayer l'événement sur ses réseaux sociaux
- Une communication visuelle claire et esthétique de l'offre (menus, tarifs) est requise et soumise à validation du Mucem

Modalités de contractualisation

- Convention AOT
- L'exploitant doit avoir un statut juridique valide (y compris pour les collectifs ou associations)
- Documents juridiques requis : SIRET/SIREN, code APE, autorisation de débit de boisson, licence, assurance RC, RIB
- Redevance d'occupation : 50€ HT

Consultation & livrables attendus

Merci de confirmer votre intérêt par mail à :
joana.saada@mucem.org & stephane.durand@mucem.org

Date limite de réponse : Lundi 3 novembre 2025 avant 10h00

Votre dossier devra inclure :

1. Présentation rapide de votre structure
2. Détail de l'offre boissons & restauration (produits, tarifs etc)
3. Propositions de mobilier et décoration
4. Liste du matériel utilisé
5. Besoins techniques (électricité, eau, etc.)
6. Moyens humains affectés
7. Informations juridiques (voir Annexe 1)

Annexe 1 : Documents à transmettre

I- Renseignements pour l'AOT

- Statut juridique :
- Adresse du siège :
- N° TVA intracommunautaire :
- N° SIRET :
- Code APE :
- Nom & fonction du représentant habilité :
- Coordonnées du représentant (email, téléphone) :
- Taille de votre structure (effectif) :

II- Pièces justificatives

- Avis de Siren
- RIB
- Autorisation de débit de boissons ou licence
- Assurance responsabilité civile professionnelle